

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 1^{er} JUILLET 2011**

Etaient Présents :

M. PLUMERAND, M. COGNEVILLE, MME ARMAND-BARBAZA, MME ARTHUS-BERTRAND, M. CONCORDIA, M. CAMBON, MME DELMOTTE, MME LECHEVALIER, M. MASLARD, M. MEZIERES, MME SIBILIA, MME ZINGG.

Absent(es) Excusé(es) et Représenté(es) :

MME ROGER procuration à MME ARMAND-BARBAZA

Absent(es) Excusé(es) :

M. LECOEUR, M. CHENE-BERNARDIE, M. CLAVEL, M. DE ASCENCAO, M. MESNEAU, MME QUADJOVIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COGNEVILLE.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2011 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de:

1. **ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux plein, qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel à Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Trésorier Principal de PALAISEAU à compter du 1^{er} janvier 2011
2. **APPROUVER** la convention relative à l'organisation de la brocante du 8 octobre 2011 qui se déroulera au Parc des 2 Lacs, à passer avec l'Association « BEL ANGE »
AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention avec *Madame Hélène Baya BELHASSEIN*, Présidente de l'Association « BEL ANGE »
3. **AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice et à initier toute procédure qu'il estimera utile afin de revendiquer la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse de l'été 2009 ainsi qu'à s'attacher les services de Maître Eric BINETEAU, avocat exerçant au sein de la SELARL HORUS AVOCATS domiciliée 99 Boulevard Haussmann 75008 PARIS
4. *Ce point a été retiré de l'Ordre du Jour*
5. **EMETTRE** un avis favorable au projet de mise en révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Paris-Orly présenté
6. **CREER** un poste d'apprenti au Centre de Loisirs, préparant au CAP Petite Enfance, sur 1 ou 2 ans, assorti de la mise en œuvre du tutorat de l'apprenti par le Responsable du Centre de Loisirs, à compter du 12 septembre 2011
ACCEPTER de prendre en charge le coût de la rémunération y afférente
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes en rapport avec la mise en œuvre et le suivi de cette décision
7. **PRENDRE** acte de la position de la commune quant à l'évolution de l'Intercommunalité
8. **APPROUVER** l'institution d'un deuxième bureau de votes afin de répondre à la croissance de la population qui sera situé à l'Espace Communal des Coudrayes sis Chemin de Courtaboeuf à FRETAY
PRECISER que le bureau centralisateur sera celui situé en Mairie et que le bureau annexe sera celui situé à l'Espace Communal des Coudrayes

9. **CREER** deux postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2011 au vu de la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne avec réussite à l'examen professionnel et au titre de l'ancienneté afin de permettre la progression de carrière des agents concernés
SUPPRIMER deux postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence
10. **CREER** un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à compter du 30 juin 2011 au vu de la liste d'aptitude établie après réussite au concours afin de permettre la progression de l'agent concerné
SUPPRIMER un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe
MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence
11. **CREER** quatre postes d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2011 au vu de la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne afin de permettre la progression de carrière des agents concernés
SUPPRIMER un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence
12. **TIRER** le bilan de la concertation publique relative au projet de contrat Régional qui s'est déroulée en Mairie du 14 au 25 juin 2011 inclus :
aucune observation de nature à remettre en cause le projet n'ayant été relevée, considère le bilan favorable
13. **FIXER** les tarifs concernant les produits alimentaires dans le cadre des journées du patrimoine qui se dérouleront les 17 et 18 septembre 2011 comme suit :

Café	1 €
Eau	1 €
Sodas	1.50 €
Boisson alcoolisée/Verre de vin *	1.50 €
Sandwich	3 €
Barquette frites	2.50 €
Saucisse frites ou merguez frites	3.50 €
Formule : sandwich/frites/boisson	6.50 €

** le verre de vin ne pourra être servi seul, il devra obligatoirement accompagner un encas*

14. **FIXER** les tarifs du dîner dansant du samedi 8 octobre 2011 à l'occasion de la brocante comme suit :
- Repas + 1 boisson 15,00 €
 - Sodas/Verre de vin 1,50 €
 - Eau/Café 1,00 €
 - Bouteille de vin 8,00 €
 - Bouteille de champagne 17,00 €

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant l'organisation de ce dîner dansant, la création d'une régie temporaire de recettes destinée à encaisser le produit des la vente des billets susvisés. Le régisseur titulaire et son suppléant seront nommés par arrêté municipal

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H35.

Le Maire,

Serge PLUMERAND